

## Arrêté n°20-397

Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances de  
l'UFR Sciences Économiques et Gestion

Vu le code de l'éducation ;  
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;  
Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;  
Vu le décret n° 2017-619 du 24 avril 2017 relatif à la mise à disposition d'enseignements à distance dans les établissements d'enseignement supérieur ;  
Vu le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2018 accordant l'Université de Toulon en vue de la délivrance de diplômes nationaux de Capacité, Diplômes d'Accès aux Études Universitaires, Diplômes Universitaires de Technologie, Licences, Licences professionnelles, Masters, et Ecoles Doctorales ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;  
Vu l'instruction de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation relative aux mesures de lutte contre le coronavirus en date du 15 mars 2020 ;  
Vu le plan de continuité pédagogique diffusé par la DGSIP en date du 23 mars 2020 ;  
Vu les statuts de l'université de Toulon ;  
Vu la délibération CA-2019-13 du 2 avril 2019 du conseil d'administration de l'université de Toulon relative à l'élection de Monsieur Xavier Leroux à la présidence de l'université ;  
Vu les délibérations de la CFVU relatives à l'approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des diplômes de l'UFR de Sciences Économiques et Gestion en vigueur ;  
Vu la délibération CFVU-2020-18 relative à l'approbation de l'adaptation des modalités de contrôle des connaissances ;  
Vu la délibération CFVU-2020-19 relative à l'approbation de la délégation de la CFVU au Président de sa compétence pour apporter les adaptations aux MCC des différentes formations au sein des composantes ;  
Vu l'arrêté n° 20-0346 relatif à la fermeture de l'accès à l'université de Toulon dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 ;  
Vu le Plan de Continuité d'Activité (PCA) de l'Université de Toulon, diffusé le 23 mars 2020 à la communauté universitaire ;

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;  
Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 ; que le respect des règles de distance dans les rapports interpersonnels est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du virus ; la durée de la mise en œuvre de la restriction des déplacements sur un plan national et de fermeture de l'université ; ainsi que de la nécessité d'assurer, dans des conditions adaptées aux circonstances la continuité du service public de l'enseignement supérieur ;  
Considérant que cette situation exceptionnelle exclut l'organisation des évaluations des modalités de contrôle des connaissances en présence des étudiants ; qu'il convient de mettre en place un plan de continuité pédagogique adapté à ces circonstances ;  
Considérant que le plan de continuité pédagogique (PCP) de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle présente les dispositifs permettant d'assurer une continuité des enseignements et des évaluations pour les différents publics, pendant la période de fermeture des établissements ; que durant cette période, les enseignements et les évaluations sont assurés par les enseignants (titulaires et vacataires) dans le cadre de leurs obligations de service ;  
Considérant que l'annexe 2 intitulée « Maintien de l'activité pédagogique pour toutes les composantes » du Plan de Continuité d'Activité (PCA) de l'Université de Toulon définit le cadre du PCP pour les enseignements à distance et pour les stages ;  
Considérant que, conformément à l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-351, la délibération CFVU-2020-18 a pour objet de déterminer le cadre de la cohérence organisationnelle des examens à l'échelle de l'établissement, de sécuriser la poursuite d'études, les modalités de délivrance des diplômes, dans le respect de la réglementation en vigueur et des outils techniques institutionnels compatibles avec le système d'information de l'établissement ;  
Considérant que, conformément à l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-351, la délibération CFVU-2020-19 a délégué au président de l'université sa compétence pour apporter les adaptations aux modalités de contrôle de connaissances des différentes formations au sein des composantes de l'établissement ;

**ARRETE****Article 1. Mesures concernant la tenue des examens à distance de l'UFR Sciences Économiques et Gestion**

Pour la période définie à l'Article 4, les règlements des études et des modalités de contrôles des connaissances (MCC) de l'UFR Sciences Économiques et Gestion mentionnés ci-dessous sont modifiés comme suit.

**1.01 – Licence :**

Les modalités de contrôle des connaissances des semestres 2 de Licence sont modifiées comme suit.

CODES	MATIERES	MCC INITIALES	MCC A DISTANCE	Note finale
	<b>Semestre 2 L1 Economie - Gestion</b>			
<b>UE 21</b>	<b>UE2.1 Fondamentaux</b>			
21a	Macroéconomie 2	CC+CT	CC+CT (QCM)	$\max(0.3*CC+0.7*CT,CT)$
21b	Microéconomie 2	CC+CT	CC+CT (QCM)	$\max(0.3*CC+0.7*CT,CT)$
21c	Comptabilité financière	CC+CT	CC+CT (QCM)	$\max(0.3*CC+0.7*CT,CT)$
	<b>Liste UE2.2 Mineure à choix (UE à choix A ou B)</b>			
<b>UE 22A</b>	<b>UE2.2 Mineure Eco-Gestion (A)</b>			
22a1	Histoire des faits économiques	CT	CT (QCM)	CT
22a2	Méthodes de Gestion	CT	CT (QCM)	CT
22a3	Droit des affaires	CT	CT (QCM)	CT
<b>UE 22B</b>	<b>UE2.2 Mineure Droit (B)</b>			
22b1	Droit constitutionnel	CT	CT (QCM)	
22b2	Droit de la famille	CT	CT (QCM)	
<b>UE 23</b>	<b>UE2.3 Compétences transversales</b>			
13a	Probabilités et Statistiques 2	CC+CT	CC+CT (QCM)	$\max(0.3*CC+0.7*CT,CT)$
23a	Mathématiques 2	CC+CT	CC+CT (QCM)	$\max(0.3*CC+0.7*CT,CT)$
23b	Anglais 2	CC	CC	CC
23c	PPE	CC	CC	CC
	<b>Semestre 4 L2 Economie- Gestion</b>			
<b>UE 41</b>	<b>UE4.1 Fondamentaux</b>			
41a	Macroéconomie 4	CC+CT	CC+CT (QCM)	$\max(0.3*CC+0.7*CT,CT)$
41b	Jeux et stratégies	CC+CT	CC+CT (QCM)	$\max(0.3*CC+0.7*CT,CT)$
41c	Comptabilité de gestion	CC+CT	CC+CT (QCM)	$\max(0.3*CC+0.7*CT,CT)$
	<b>Liste UE4.2 Mineure à choix (UE à choix A ou B)</b>			
<b>UE 42A</b>	<b>UE4.2 Mineure Eco-Gestion</b>			
42a1	Gestion des Ressources Humaines	CT	CT (QCM)	CT
42a2	Mondialisation et développement	CT	CT (QCM)	CT
42a3	Histoire des faits économiques contemporains	CT	CT (QCM)	CT
<b>UE 42B</b>	<b>UE4.2 Mineure Droit (B)</b>			
42b1	Droit administratif 2	CT	CT (QCM)	CT
42b2	Droit des obligations 2	CT	CT (QCM)	CT
<b>UE 43</b>	<b>UE4.3 Compétences transversales</b>			
43a	Mathématiques appliquées 4	CC+CT	CC+CT (QCM)	$\max(0.3*CC+0.7*CT,CT)$
	Probabilités et statistiques 4	CC+CT	CT (QCM)	CT
43b	Anglais 4	CC	CC	CC
	Maîtrise de l'écrit parcours 1 et parcours 2 (renforcé)	CC	Neutralisation	CC
43c	Certification PIX	CC	CC	CC

Semestre 6 L3 Economie - Gestion				
<b>UE 61</b>	<b>UE6.1 Fondamentaux</b>			
61a	Commerce international	CT	CT (QCM)	CT
61b	Histoire de la pensée économique	CT	CT (QCM)	CT
61c	Marketing	CT	CT (QCM)	CT
<b>UE 62</b>	<b>UE6.2 Compétences</b>			
62a	Statistiques II	CC+CT	CC+CT (QCM)	max(0.3*CC+0.7*CT,CT)
62b	Anglais	CC	CC	
62c	Projet Tutorés ou stage	CC	CC	
<b>UE 63.1</b>	<b>UE63.1 Economie Internationale et territoriale</b>			
63.1a	Economie de l'énergie	CC	CC	
63.1b	Economie industrielle	CT	CT (QCM)	CT
63.1c	Urbanisme et politiques locales	CC	CC	
63.1d	Introduction to Fair Trade	CC	CC	
63.1e	History of globalization	CT	CT (QCM)	CT
63.1f	Advanced english - Préparation au TOEIC S2 Opt Int	CC	CC	
<b>UE 63.2</b>	<b>UE63.2 Economie &amp; Finance</b>			
63.2a	Finance de marché II	CT	CT (QCM)	CT
63.2b	Introduction aux séries temporelles	CC	CC (QCM)	CC
63.2c	Economie monétaire	CT	CT (QCM)	CT
63.2d	Finance d'entreprises II	CT	Neutralisé	Neutralisé
63.2e	Big Data II	CC	CC	
63.2f	Evaluation des politiques publiques	CT	CT (QCM)	CT
<b>UE 63.3</b>	<b>UE63.3 Management Général (IAE)</b>	<b>0</b>		
63.3a	Analyse financière	CC+CT	CC (dépôt de devoir sur Moodle)	CC
63.3b	Droit de l'entreprise	CC+CT	CC (dépôt de devoir sur Moodle)	CC
63.3c	Droit Social	CC+CT	CC (QCM)	CC
63.3d	Management des systèmes d'informations	CC+CT	CC (QCM)	CC
63.3e	Marketing opérationnel	CC	CC réalisé	CC
<b>UE 63.4</b>	<b>UE63.4 Comptabilité Contrôle Audit (CCA) (IAE)</b>			
63.4a	Audit (ELP com)	CC	CC réalisé	CC
63.4b	Droit social 2 (ELP com)	CC	CC réalisé	CC
63.4c	Droit social 1 (ELP com)	CC	CC réalisé	CC
63.4d	Droit fiscal 2 (ELP com)	CC	CC réalisé	CC
63.4e	Droit pénal des affaires (ELP com)	CC	CC réalisé	CC

Les modalités de contrôle des connaissances des semestres 1 de Licence sont inchangées.

### 1.02 - Masters :

Les Modalités de contrôles connaissances des semestres 1 et 2 sont inchangées.

## Article 2. Calendrier des évaluations

### 2.01 - Session 1 des semestres 2 :

- L1, L2, M1 : du 2 juin au 12 juin 2020
- L3 - Tronc Commun (UE61, UE 62) : du 18 mai au 29 mai 2020
- L3 - Parcours « Economie Internationale et territoriale » (UE63.1) et « Economie & Finance » (UE 63.2) : du 18 mai au 29 mai 2020
- L3 - Parcours Management Général (UE 63.3) : du 11 mai au 18 mai 2020

**Jurys session 1 :**

- L1, L2, M1 : 3 juillet 2020
- L3 Parcours « Economie Internationale et territoriale » et « Economie & Finance » : 8 Juin 2020
- L3 Parcours « Management Général » et « Comptabilité Contrôle Audit » : 4 juin 2020
- M2 : 18 septembre 2020

**2.02 - Session 2 des semestres 1 et 2 :**

- L3 : 22 juin au 3 juillet 2020
- L1, L2, M1 : du 31 août au 4 septembre 2020

**Jurys session 2 :**

- L3 : 10 juillet 2020
- L1, L2 : 14 septembre 2020
- M1 : 18 septembre 2020
- M2 : au plus tard le 15 décembre 2020

**2.03 - Rappel :**

Les épreuves de remplacement concernent les étudiants n'ayant pas pu obtenir de résultats aux épreuves à distance. Elles ne sont pas de droit, elles pourront, le cas échéant, être accordées par le président du jury pour un motif grave et impérieux, selon le règlement des examens, et sur présentation d'un justificatif.

Les épreuves de remplacement du second semestre n'ont pas de seconde session.

**Article 3. Eléments neutralisés**

Les étudiants en situation de redoublement en 2020-2021 ne capitalisent pas les éléments neutralisés au titre des dispositions susvisées de l'année 2019-2020.

**Article 4. Durée**

Les modifications des modalités de contrôles des connaissances sont applicables pour l'année universitaire 2019-2020, et conformément au calendrier pédagogique de l'année considérée.

**Article 5. Dispositions diverses**

Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des tiers en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, enregistré et classé au registre des arrêtés de l'université.

Le présent arrêté est également diffusé sur le site intranet de l'université.

En application de l'article L.711-8 du code de l'éducation, l'arrêté est communiqué sans délai à monsieur le recteur de l'académie, chancelier des universités.

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, et ce, dans les deux mois à partir de sa notification ou de sa publication.

Fait à La Garde, le 30 avril 2020